

PROCES-VERBAL No 8
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 26 septembre 2018
salle villageoise de Monnaz

Présidence

M. Jean-Michel DURUZ, Président, ouvre la séance à 20h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Présentation de la Commune hôte
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 7 du 27 juin 2018
5. Assermentations
6. Préavis et rapport de la Commission des finances :
 - Préavis No 06/2018 – « Budget de l'exercice 2019 »
7. Préavis et rapport de la Commission ad hoc :
 - Préavis No 07/2018
Demande de crédit de CHF 131'000.-- TTC, pour la réhabilitation du collecteur
« Longemale, N°62 » sur la Commune d'Echichens
8. Election statutaire :
 - Suppléant de la Commission des finances
9. Modalités de répartition du financement des futurs projets sur les collecteurs ERM
10. Communication du bureau
11. Communications du Comité de direction
12. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 26 délégués sont présents.

Excusés : Mme Sylvie PODIO, MM. Christian VIANDE, Philippe PERNET, Oscar GROS, Jean-Charles DETRAZ, Pierre-Marc BURNAND, Alain TROGER.

Absents : Mme Katharina DELLWO BAUER, M. Jean-Hubert JAQUIER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation de la Commune hôte

Le Président, en tant que Municipal de la Commune hôte, apporte à l'assemblée les salutations d'Echichens et la bienvenue dans la salle villageoise de Monnaz. Il explique que la fusion de quatre communes, Echichens, Colombier, St-Saphorin et Monnaz, pour n'en faire qu'une a eu lieu il y a sept ans, qu'elle est entourée de dix communes, est traversée par cinq rivières. Il dit qu'au moment de la fusion, la commune comptait 2'332 habitants, au 31 décembre 2017, 2'712, démontrant bien sa progression. Le 3'000^{ème} habitant a été accueilli dans le courant de l'été dans le nouveau quartier de la Grassiaz. La commune est gérée par six collaborateurs pour l'administration, tandis que neuf collaborateurs s'occupent des 60 km de routes, 50 km de collecteurs, 4 grandes salles, 4 églises, 2 collèges, les espaces publics, 4 terrains de foot. Les eaux usées sont traitées par quatre STEP. Il conclut disant que les 66 hectares de vignes font d'Echichens la 15^{ème} commune viticole du Canton et qu'il aura plaisir à faire déguster les produits de ces vignes. L'Assemblée applaudit.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si l'ordre du jour appelle un commentaire ou une remarque, tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, il sera suivi tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal No 7 du 27 juin 2018

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et personne ne demande la parole. Le procès-verbal No 7 du 27 juin 2018 est adopté par 24 voix (2 abstentions).

5. Assermentations

Le Président fait lever l'assemblée, appelle Mmes Sandra PETIT, déléguée fixe de Bussy-Chardonney et Sara SPECKINGER, déléguée variable de Chigny et procède à leur assermentation. Le Conseil intercommunal de l'ERM se monte maintenant à 28 délégués présents.

6. Préavis et rapport de la Commission des finances :

06/2018 « Budget de l'exercice 2019 »

Le Président donne la parole à M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges et rapporteur de la Commission des finances, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président demande au Comité de direction s'il souhaite apporter des précisions, ce n'est pas le cas. La parole est donnée au Conseil intercommunal.

M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens, page 13 rubrique 46122, station de la Combaz (Denges, Ecublens), relève qu'il n'y a pas d'entrée de revenus de la Commune de St-Sulpice, ce qui permettrait de faire diminuer les charges pour les autres communes de cette station et demande pourquoi.

M. Christian MAEDER répond qu'afin de ne pas mettre un montant approximatif, aucun montant n'a été inscrit au budget 2019 sur cette station de relevage, cependant, cela sera sur les comptes et une partie du montant sera imputé en recette sur la STREL concernée mais St-Sulpice reste une commune abonnée.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote.

Accepté à l'unanimité, il est voté ce qui suit.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

dans sa séance du 26 septembre 2018, après avoir pris connaissance

- Du préavis No 06/2018 du comité de direction,
- Du rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2019 tel que présenté par le Comité de direction.

7. Préavis et rapport de la Commission ad hoc :

07/2018 Demande de crédit de CHF 131'000.—TTC, pour la réhabilitation du collecteur « Longemale, No 62 » sur la Commune d'Echichens

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Mme Melany BLANCHARD, déléguée de Morges, qui lit les conclusions.

Le Président demande si le Comité de direction a des précisions à donner, tel n'est pas le cas.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, demande s'il y a des garanties qu'il n'y aura plus d'écrasement comme c'est arrivé dans la partie la plus endommagée.

Le Président donne la parole à M. Jean-Jacques AUBERT qui explique que les réhabilitations par l'intérieur sont courantes, que la rigidité nécessaire s'obtient par les UV ou par de l'air mais que si le tuyau est complètement écrasé, cette méthode n'est pas possible. Il ajoute que la gaine en fibre de verre à l'intérieur réduit le diamètre initial.

M. Tony REVERCHON complète en disant que le chemisage est exécuté chaque fois que cela est possible sinon la conduite est changée.

M. Luc BRETON demande si cette technique évite les écrasements ultérieurs.

M. Tony REVERCHON dit que si écrasement il devait y avoir, il serait déjà écrasé, que le tuyau est ovalisé.

Mme Dominique MATTHEY explique que le remplacement de toute la longueur était trop cher par rapport au bassin et que la diminution du diamètre était acceptable. La gaine étant autoportante, elle n'a pas besoin d'une coque et il n'y a pas de possibilité d'écrasement.

Accepté à l'unanimité, il est voté ce qui suit.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 26 septembre 2018, après avoir pris connaissance

- Du préavis No 07/2018 du Comité de direction,
- Du rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. D'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 131'000.—TTC pour la réhabilitation du collecteur « Longemale, No 62 » sur la Commune d'Echichens
2. D'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. D'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

8. Election statutaires :

- Suppléant de la Commission des finances

Le Président explique que M. Alain TROGER, délégué de Morges, fait partie de la Commission de gestion et de la Commission des finances, or, selon l'art. 36 du règlement, ce cumul n'est pas autorisé. Bien que le titre mentionne un suppléant de la Commission des finances, M. Alain TROGER souhaitant rester dans la Commission des finances, le Président demande un candidat pour la Commission de gestion composée de :

- Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens
- M. Michel BORBOEN, délégué de Lonay
- M. Olivier CRETEGNY, délégué de Bussy-Chardonney
- M. Charles-Henri DE LUZE, délégué de Chigny
- M. Jonathan LÜTHI, délégué de Yens
- M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, se propose comme candidate.

M. Maurice JATON propose M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz, qui accepte.

Deux candidats pour un siège à repourvoir, le Président passe au vote à main levée. Résultat :

- Mme Eva FROCHAUD obtient 8 voix
- M. Olivier JEANNERET obtient 11 voix
- 9 abstentions

M. Olivier JEANNERET est élu à la **Commission de gestion** pour la fin de l'exercice 2018-2019.

9. Modalités de répartition du financement des futurs projets sur les collecteurs ERM

M. Christian MAEDER explique les raisons de l'étude d'une nouvelle répartition du financement, que l'avis a été demandé aux Communes et qu'elles ont répondu qu'elles souhaitent qu'une commission soit nommée pour étudier les modifications. La répartition se fait actuellement dans des classes de 1 à 8, Morges étant à 8, une nouvelle proposition de répartition sera proposée en relation avec les collecteurs et la répartition des coûts en particulier des travaux lourds, le fonctionnement de la STEP étant, lui, sans problème. Un préavis sur le sujet sera mis en délibération au Conseil intercommunal.

Le Président demande si le Préavis concernant les clés de répartition sera en dérogation des statuts actuels.

M. Christian MAEDER dit que ce n'est pas une dérogation mais une autre façon de répartir les coûts, pas toujours juste lors de répartition entre une petite et une grande commune, en respectant la loi, en particulier l'annexe II, que le Conseil intercommunal votera sachant que les communes sont d'accord.

Mme Sandra PETIT, déléguée de Bussy-Chardonney, prétend que Bussy-Chardonney paie une charge conséquente, que cette répartition n'est pas juste par rapport aux petites communes, qu'il ne faudrait prendre par exemple que le 20% plutôt que le 50% lors de la répartition selon le nombre de communes.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, approuve cette étude, mais se dit dérangée d'avoir un préavis différent que d'habitude, trouve que c'est plutôt une dérogation mais est favorable à un groupe de travail.

M. Christian MAEDER répète que cette démarche est dans l'esprit des statuts, que ce n'est pas une dérogation mais l'annexe 2. Il explique que Vufflens-le-Château avait un collecteur à déplacer et qu'il était intéressant d'exécuter également la réhabilitation. Vufflens-le-Château a payé le 65% et le reste a été réparti, preuve de la possibilité d'une division différente. Il aimerait que dans pareil cas, la répartition soit juste, c'est la raison de la révision des modalités de répartition sans calcul sur la valeur du point d'impôt.

Le Président demande le vote pour la création d'une commission pour l'étude de cette problématique.

Le résultat à la question : souhaitez-vous une commission pour l'étude des modalités de répartition du financement des futurs projets sur les collecteurs ERM ?

- 15 voix acceptent,
- 5 voix refusent,
- 8 abstentions.

Le Président dit que le bureau désignera une Commission de cinq ou sept membres et demande s'il y a des intéressés.

Se proposent : Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, déléguée de Morges, M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, M. Alain GARRAUX, délégué de Prévèrenges, Mme Sandra PETIT, déléguée de Bussy-Chardonney.

M. Jean-Jacques AUBERT précise que ce ne sera pas une Commission mais un groupe de travail et qu'il souhaite que toutes les communes soient représentées afin de réduire au maximum les discussions au moment du vote Conseil intercommunal de l'ERM.

M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens, explique qu'en tant que professionnel, il a vu le travail d'un an de Lausanne pour changer sa clé de répartition, que toutes les communes étaient représentées, et il précise que bien que difficile à être juste, la clé doit être simple sinon le travail est faramineux.

M. Christian MAEDER dit que l'objectif recherché n'est pas de réviser la clé de répartition mais d'analyser le problème rencontré pour qu'il n'arrive plus. Seuls les investissements et les collecteurs sont concernés par cette étude ce qui n'a rien à voir avec Vidy.

Le Président conclut disant que le CODIR donnera les directives de ce qu'il attend de ce groupe de travail et que le Bureau prendra les noms proposés et nommera d'autres Conseillers.

10. Communication du Bureau

Le Président annonce que le souper aura lieu le 12 décembre 2018 à 19h. à la Salle Villageoise même sans objet à l'ordre du jour.

11. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER dit qu'une communication écrite a été jointe à la convocation et qu'il a également la communication orale ci-dessous:

- Désirant changer d'orientation professionnelle, Mme Régine Henrioud a fait part de son désir de quitter l'ERM pour le 31 août 2018. L'ERM s'est attachée les services d'une nouvelle collaboratrice à 50% pour secondar Mme Baumberger dans les tâches administratives courantes et principalement le suivi du contrôle des citernes en la personne de Mme Sandrine Grivet-Monod qui a commencé son activité à l'ERM le 1^{er} septembre 2018. Elle est employée de commerce au bénéfice d'une expérience professionnelle principalement acquise auprès de l'administration cantonal à Lausanne, est domiciliée à Romanel s/

Lausanne, est mariée et maman d'un petit garçon. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouveau rôle au sein de l'ERM.

Mme Sandrine Grivet-Monod est présentée à l'Assemblée, et est applaudie.

12. Questions, vœux et divers

La parole n'est pas demandée.

Le Président invite à un apéritif de partage et lève la séance à 20 h.50.

Le Président :



Jean-Michel DURUZ



La Secrétaire :



Monique ROBIN